



## Procès-verbal

### Bureau Directeur du 17 octobre 2014

Présents : BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, VILLEPREUX Brigitte.

Excusés : BERNAT-SALLES Philippe, MYARO Nodjialem, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, BANA Philippe.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël, la séance est ouverte à 12 h 30 au siège de la FFHB rue Gabriel Péri à Gentilly.

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité le procès-verbal de sa séance du 3 septembre 2014 avec modification pour Brigitte VILLEPREUX qui était excusée et non présente.

Le Bureau Directeur confirme l'accord de principe donné en Bureau Directeur le 10 janvier 2014 sur l'utilisation du Restaurant Inter Entreprise (RIE) et sur l'harmonisation des modalités de restauration des fonctionnaires de la DTN, qui figurent sur la liste de la « convention d'objectifs », avec les salariés permanents de la Fédération. Les élus et les visiteurs dûment autorisés seront également concernés par l'utilisation du RIE lorsqu'ils seront de passage le midi et en semaine à Gentilly.

Claude SCARSI développe un bilan d'étape sur l'étude en cours concernant les modalités d'engagements de dépenses de déplacements avec le prestataire SVIF. Il met en perspective les différentes pistes envisagées et propose que ce sujet fasse l'objet d'un nouveau point à l'ordre du jour lorsque les nouveaux processus seront complètement définis et prêts à être mis en place.

Claude SCARSI présente les démarches entreprises avec la Caisse d'Epargne Côte d'Azur pour ouvrir un compte dans cette caisse. Un avis favorable est donné à cette perspective. A la demande de Joël DELPLANQUE, Claude SCARSI détaille l'ensemble des comptes fonctionnant pour la Fédération pour les opérations courantes, de placement, de participation pour les salariés ainsi que pour le comité d'organisation de France 2017.

Sur proposition de Joël DELPLANQUE, le Bureau Directeur autorise la désignation de Marie BOURASSEAU comme délégué technique fédéral.

Sur proposition de la commission nationale des statuts et de la réglementation, et en application de l'article 26.2 des règlements généraux, le Bureau Directeur valide à la majorité la création de la convention entre SUN AL BOUILLARGUES HANDBALL et REMOULINS SPORT HANDBALL, de la Ligue du Languedoc-Roussillon, pour évoluer en championnat de France moins de 18 ans féminins pour la saison 2014-2015.

Conformément aux articles 12.3 du règlement intérieur fédéral et 2.5 du règlement disciplinaire, sur proposition de Dominique PERNELET, présidente, le Bureau Directeur approuve à l'unanimité la désignation de Christian DELUY de la Ligue de Provence-Alpes comme membre de la Commission Nationale de Discipline section droit commun.

Le Bureau Directeur émet un avis favorable pour l'affiliation des Comités d'Entreprises qui participent au jeu, selon des formes à déterminer par le service juridique en lien avec la Commission nationale des statuts et de la réglementation. Par contre le Bureau Directeur donne un avis défavorable à l'affiliation des associations de supporters non liées directement au jeu.

Michel JACQUET donne des éléments sur le prestataire de Visio conférence contacté. Le Bureau Directeur convient que ce point soit développé en Conseil d'Administration.

Alain JOURDAN fait le point sur la mise en œuvre du nouveau dispositif de cartes fédérales et cartes territoriales. La multiplication des ayants droits pose le problème des limites d'utilisation de ces cartes. Le Bureau Directeur demande à Alain JOURDAN de faire une étude pour définir un périmètre de bénéficiaires, et proposer une validation à la prochaine Assemblée Générale fédérale.

Le Bureau Directeur convient de mettre en œuvre un appel à candidatures pour la prestation de vote électronique dans la perspective de la prochaine Assemblée Générale.

Alain JOURDAN détaille l'élargissement statutaire souhaité avec la création d'un Comité Nord Franche Comté. Les assemblées générales de la Ligue, des comités de Haute-Saône et du Doubs ont statué favorablement. Le territoire de Belfort doit encore prendre position. A l'issue des validations, ce dossier sera envoyé au Ministère chargé des Sports pour accord conformément à l'article 6.1 des statuts de la Fédération. Claude SCARSI complète la présentation avec des éléments d'ordre financier et juridique.

Le Bureau Directeur débat des modalités d'organisation du CPLUM 2015, en marge de l'Assemblée Générale prévue à Brest. Joël DELPLANQUE rappelle qu'il souhaite une réunion préalable avec tous les acteurs ultras marins et fédéraux y compris la DTN en amont de l'assemblée. Le Bureau Directeur décide que ce temps d'échange aura lieu le vendredi matin de l'Assemblée (17 avril).

Jean-Pierre FEUILLAN donne au Bureau Directeur les derniers éléments du partenariat à venir avec la Caisse d'Épargne. Il fait ensuite état des discussions en cours concernant l'Artisanat. Il aborde également le contrat avec Renault Rent qui prend fin au 31 décembre 2014. Il indique par ailleurs la diffusion du premier match de Pro D2, le 18 octobre 2014 sur Ma Chaîne Sport grâce aux moyens mutualisés avec Handvision. Le Bureau Directeur en profite pour saluer ce lancement.

Joël DELPLANQUE précise les derniers échanges tenus avec CANAL + concernant son approche actuelle du handball. Il fait un point sur la situation et les perspectives envisageables. Jacques BETTENFELD rappelle les obligations de la Fédération en matière de mise en concurrence.

L'assemblée générale de la LNH a adopté, le 24 juin 2014, des modifications à son règlement disciplinaire, après un travail concerté avec la FFHB et le ministère chargé des sports.

En application de l'article 40 de la Convention conclue entre la FFHB et la LNH, le Bureau Directeur, à l'unanimité, approuve le règlement présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 00.



Joël DELPLANQUE  
Président



Alain JOURDAN  
Secrétaire général